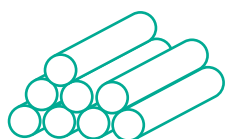


# Les énergies renouvelables (EnR)

## L'AIDE DU SDE 07

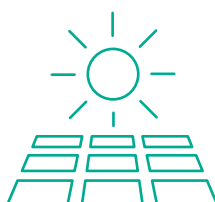
Le SDE 07 peut apporter son assistance aux communes en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets utilisant une source d'énergies renouvelables (EnR) : solaire photovoltaïque et thermique, bois énergie, hydraulique, géothermie, etc.

## COMMENT ?



### CHAUFFERIES BOIS ET RÉSEAUX DE CHALEUR

- Le SDE 07 propose de réaliser l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOT).
- La rémunération du SDE 07 dans le cadre de l'exercice de cette mission de mandat est fixée à 3 % du montant total hors taxes de l'opération et est limitée à 24 000 €.
- Le SDE 07 accompagne également le maître d'ouvrage dans la recherche de financements.
- Le SDE 07 accompagne ensuite la collectivité dans le fonctionnement de l'installation (aide pour le marché de fourniture d'énergie, de maintenance et de calcul du prix de l'énergie).



### SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE OU THERMIQUE

- Le SDE 07 accompagne et conseille sur les aspects suivants :
- L'étude de faisabilité.
  - Le financement de l'opération.
  - Les démarches administratives d'urbanisme (raccordement dans le cas d'une production d'énergie électrique).
  - Le montage du dossier de consultation et la sélection des entreprises.
  - Le suivi du chantier.
  - Pour les projets en solaire photovoltaïque, le SDE 07 peut réaliser l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOT).



### HYDRAULIQUE

- Le SDE 07 accompagne le maître d'ouvrage dans :
- La réalisation des études préalables de définition du projet.
  - Les démarches administratives.
  - La consultation et le choix des entreprises.
  - Le suivi du chantier.
  - Le SDE 07 peut réaliser l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOT).

## CONTACT

Pour évoquer ou faire étudier votre projet par l'un des chargés d'affaires du SDE 07, nous écrire à l'adresse :